



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2020-042

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2020

# Sommaire

## Préfecture de la Creuse

23-2020-05-29-009 - Arrêté chargeant M. Renaud NURY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, d'assurer la suppléance de la Préfète de la Creuse (1 page)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2020-05-29-009

Arrêté chargeant M. Renaud NURY, Secrétaire Général de  
la Préfecture de la Creuse, d'assurer la suppléance de la  
Préfète de la Creuse

**Arrêté n°**  
**chargeant M. Renaud NURY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,**  
**d'assurer la suppléance de la Préfète de la Creuse**

**La Préfète de la Préfète de la Creuse,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 9 mai 2018 nommant Mme Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse,

VU le décret du 22 août 2018 nommant M. Maxence DEN HEIJER, administrateur civil hors classe, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

VU le décret du 17 septembre 2019 nommant M. Renaud NURY, sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU la circulaire n° 01694 en date du 22 octobre 2004 de M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales relative aux délégations de signature au sein de l'administration préfectorale,

**CONSIDÉRANT** l'absence du département de Mme la Préfète de la Creuse du samedi 30 mai 2020 au dimanche 7 juin 2020 inclus,

**CONSIDÉRANT** que M. Renaud NURY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, a compétence pour assurer l'administration de l'État dans le département de la Creuse,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En l'absence de Mme la Préfète de la Creuse, M. Renaud NURY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, est chargé d'assurer la suppléance de la Préfète de la Creuse du samedi 30 mai 2020 au dimanche 7 juin 2020 inclus.

**ARTICLE 2 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 29 mai 2020

**La Préfète,**

**signé : Magali DEBATTE**